

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT**

De la séance du 15 avril 2020 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 5 mai 2020 à 16 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient par audioconférence les conseillers suivants: Michel Ouellet, Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

132-05-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ;

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.
3. QU'un compte rendu exhaustif soit publié dans les meilleurs délais.

----- A D O P T É E -----

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

133-05-2020

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance d'ajournement

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance, composé des points ajournés lors de la séance du 15 avril 2020 avec l'ajout des points suivants :

- 2.1 Avis de motion, dépôt et présentation du Règlement numéro 006-02 établissant un montant de remboursement de dépenses pour l'utilisation du véhicule personnel
- 3.1 Résolution habilitant divers membres du personnel à exercer certaines fonctions en cas de maladie du titulaire du poste
- 3.2 Résolution adoptant la politique des ressources humaines en période de pandémie de COVID-19
- 4.1 Résolution entérinant la suspension des permis de brûlage
- 5.2 Résolution autorisant l'octroi du contrat pour certains travaux de pavage
- 5.3 Résolution octroyant le mandat de services professionnels supplémentaires pour la réfection de la partie nord du rang Saint-Esprit

- 5.4 Résolution autorisant l'ajout d'un mandat pour le réaménagement géométrique de l'intersection de la route 341 et de la rue Payette
- 5.5 Résolution entérinant l'octroi d'un mandat pour le remplacement d'un ponceau sur le rang Saint-Esprit
- 8.1 Résolution autorisant la construction d'une toiture au-dessus de l'unité de réfrigération de la patinoire Jacques-Demers

----- ADOPTÉE -----

Avis de motion, dépôt et présentation du Règlement numéro 006-02 établissant un montant de remboursement de dépenses pour l'utilisation du véhicule personnel

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet présente et dépose le projet de Règlement numéro 006-02 établissant un montant de remboursement de dépenses pour l'utilisation du véhicule personnel.

Le présent règlement détermine le montant de l'allocation attribuée pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le partage des véhicules est proscrit. L'utilisation du véhicule personnel par les employés devient alors nécessaire et doit être rémunérée.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 006-02 sera présenté pour adoption.

134-05-2020

Résolution habilitant divers membres du personnel à exercer certaines fonctions en cas de maladie du titulaire du poste

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la Ville de L'Épiphanie a préparé un plan de contingence ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la poursuite des opérations essentielles, il y a lieu de nommer certains membres du personnel dans le cas de l'absence du titulaire du poste et ce, jusqu'à la fin de l'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise certains membres du personnel aux fonctions suivantes dans le cas de l'absence du titulaire du poste et ce, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec :

Poste ou fonction	Titulaire	Substitut déjà nommé ou prévu par la loi	Substitut supplémentaire
Directrice générale	Guylaine Comtois	Flavie Robitaille	Marie-Pierre Gagnon
Trésorière	Marie-Pierre Gagnon	Nancy Ayotte	Guylaine Comtois Flavie Robitaille
Signature des chèques (employés)	Marie-Pierre Gagnon	Nancy Ayotte	Guylaine Comtois Flavie Robitaille
Signature des chèques (élus)	Steve Plante	Stéphane Amireault	Michel Ouellet Vicky Robichaud
Greffière	Flavie Robitaille	Guylaine Comtois	Marie-Pierre Gagnon

Responsable de l'accès aux documents et des archives	Flavie Robitaille		Guylaine Comtois Isabelle Hébert
Directeur du service des Loisirs et de la Culture	Pierre Picard		Marjorie Legrand
Directeur du service des Travaux publics	François Paquet		Section eau : Claude Potvin Section travaux publics et transport : Serge Lamoureux

----- A D O P T É E -----

135-05-2020

Résolution adoptant la politique des ressources humaines en période de pandémie de COVID-19

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19 actuellement en cours ;

CONSIDÉRANT le besoin de la Ville de L'Épiphanie de spécifier ses intentions et objectifs en matière de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte la politique des ressources humaines en période de pandémie de la COVID-19 et ce, tel que déposée.

----- A D O P T É E -----

136-05-2020

Résolution entérinant la suspension des permis de brûlage

CONSIDÉRANT que le service de Sécurité incendie de la Ville de Repentigny, suite aux recommandations de la SOPFEU, demande que l'émission de permis de brûlage soit suspendue pour une période de 2 mois et que les permis déjà émis soient également suspendus pour la même période ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie entérine la suspension des permis de brûlage à ciel ouvert émis pour la municipalité, tel que recommandé par la SOPFEU et le service de Sécurité incendie de la Ville de Repentigny et ce, pour une période de 2 mois ainsi que les permis déjà émis et ce, jusqu'à nouvel ordre.

----- A D O P T É E -----

137-05-2020

Résolution autorisant l'achat d'un broyeur pour le service des Travaux publics

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics désire faire l'achat d'un broyeur ;

CONSIDÉRANT la proposition de Machineries Forest inc. pour une débroussailleuse de marque ORSI, modèle Compétition GS Off-Set 165 au montant de 16 395,44 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un broyeur (débroussailleuse) de marque ORSI, modèle Compétition GS Off 165 au montant de 16 395,44 \$, taxes incluses de la compagnie Machinerie Forest inc., selon l'offre datée du 24 mars 2020.
3. QUE cette dépense est financée par le fonds de roulement pour une période de 3 ans.

----- A D O P T É E -----

138-05-2020

Résolution autorisant l'octroi du contrat pour certains travaux de pavage

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait une demande de prix auprès de deux soumissionnaires pour certains travaux de pavage sur le territoire pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT que la soumission de Poitras Asphalte au montant de 32 444,39 \$, taxes incluses, s'avère la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur du service des Travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le contrat de la fourniture et pose d'asphalte pour la saison 2020 aux divers endroits sur le territoire à la compagnie Poitras Asphalte, soit le plus bas soumissionnaire conforme. Le prix est de 32 444,39 \$, taxes incluses.
3. QUE ce mandat est octroyé suite à une demande de prix.

----- A D O P T É E -----

139-05-2020

Résolution octroyant le mandat de services professionnels supplémentaires pour la réfection de la partie nord du rang Saint-Esprit

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté la résolution n°25-01-2020 lors de la séance ordinaire du 28 janvier 2020 relativement aux services professionnels d'ingénierie dans le projet de réfection du rang Saint-Esprit et de la montée St-Gérard ;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la réfection de la partie nord du rang Saint-Esprit entre le 825, rang Saint-Esprit (Ti-Jean Ski de fond) et la limite de la municipalité de St-Jacques ;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro OS GC-20265 révision 1 datée du 28 avril 2020 de la firme GBI Experts-conseils inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal octroie à GBi Experts-conseils inc. le mandat de services professionnels pour la réfection de la partie nord du rang Saint-Esprit pour un montant de 68 157,18 \$, taxes incluses qui s'établit comme suit :
 - le mandat de relevés, étude pédologique et plan, devis et estimation préliminaire au montant de 38 781,07 \$, taxes incluses;
 - mandat de plan et devis pour appel d'offres, gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux – bureau pour un montant de 12 129,86 \$, taxes incluses (sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt);
 - surveillance de chantier en résidence sera chargée à 750 \$ par jour.
3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.
4. Que cette dépense soit financée par un règlement d'emprunt à venir.

----- A D O P T É E -----

140-05-2020

Résolution autorisant l'ajout d'un mandat pour le réaménagement géométrique de l'intersection de la route 341 et de la rue Payette

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a octroyé par sa résolution n°370-12-2019 un mandat pour la conception géométrique de l'intersection de la rue Payette et de la route 341 ;

CONSIDÉRANT que suite aux discussions dans le cadre de la planification de ce secteur commercial, il a été convenu d'ajouter un mandat de concept géométrique de nouvelles rues commerciales et un mandat de reconfiguration des cases de stationnement de la quincaillerie ;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau mandat est nécessaire pour prolonger la rue proposée le long de l'emprise de la voie ferrée ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme EFEL Experts-conseils inc. en date du 27 avril 2020 au montant de 4 943,93 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie un mandat supplémentaire à la firme EFEL Experts-conseils inc. pour le réaménagement géométrique de l'intersection de la route 341 et la rue Payette au montant de 4 943,93 \$, taxes incluses.
3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.
4. Que cette dépense soit financée par un règlement d'emprunt à venir.

----- A D O P T É E -----

141-05-2020

Résolution entérinant l'octroi d'un mandat pour le remplacement d'un ponceau sur le rang Saint-Esprit

CONSIDÉRANT qu'avec le dégel des derniers jours, un ponceau, à la hauteur du 281 rang Saint-Esprit, s'est miné et menaçait de s'effondrer ;

CONSIDÉRANT que des travaux d'urgence ont été réalisés le 29 avril 2020 afin d'éviter la coupure du lien routier ;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Les Excavations G. Allard inc. en date du 23 avril 2020 au montant de 15 981,53 \$, taxes incluses pour la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine l'octroi d'un contrat pour la réfection d'urgence d'un ponceau à la hauteur du 281, rang Saint-Esprit à la compagnie Les Excavations G. Allard inc. au montant de 15 981,53 \$, taxes incluses (travaux de pavage non inclus).
3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée par le surplus non affecté de l'ancienne Paroisse de L'Épiphanie.

----- ADOPTÉE -----

142-05-2020

Résolution autorisant la construction d'une toiture au-dessus de l'unité de réfrigération de la patinoire Jacques-Demers

CONSIDÉRANT qu'afin de protéger l'équipement de réfrigération de la patinoire Jacques-Demers et de réduire la facture d'énergie et d'augmenter la durabilité de l'équipement, il est recommandé de construire une toiture ;

CONSIDÉRANT la soumission 20-040 de la compagnie Les Entreprises Baillargeon & Coulombe inc. en date du 23 avril 2020 au montant de 23 476,10 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la construction d'une toiture au-dessus de l'unité de réfrigération de la patinoire Jacques-Demers et octroie le contrat à la compagnie Les Entreprises Baillargeon & Coulombe inc. pour un montant de 23 476,10 \$, taxes incluses, selon sa soumission 20-040.
3. QUE ce mandat est octroyé suite à une demande de prix.
4. QUE cette dépense est financée par le surplus non affecté de l'ancienne Paroisse.

----- ADOPTÉE -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

- Lettre provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation approuvant le Règlement d'emprunt numéro E-003.

Période de questions du public

En l'absence de public, il n'y a pas de questions du public.

143-05-2020

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 48.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière